

[Texte]

leurs consommateurs. Donc, on ne peut pas évaluer l'impact de cela sur les activités des manufacturiers, mais on sait une chose: on facture de notre côté, et les manufacturiers peuvent récupérer la taxe qu'ils paient. Pour ce qui est de leurs activités vis-à-vis de leurs clients, en termes de facturation, ce n'est pas de mon domaine.

M. Della Noce (Duvernay): Ma première question s'adresse à M. Finet. La semaine dernière, nous avons reçu la compagnie Bell Canada. On dit que l'efficacité passe par Bell, mais je me pose de sérieuses questions sur l'efficacité. Lévesque a passé tout droit, puisque la dernière augmentation que vous avez annoncée était de 7 p. 100 à partir du mois de mai et de 7 p. 100 pour l'année prochaine. Et vous n'avez pas oublié de nous mentionner, ce que j'ai trouvé un peu mesquin, qu'il y aurait en plus la TPS de 7 p. 100. Bell Canada nous a annoncé une baisse de 4 p. 100 sur ses tarifs et de 15 p. 100 sur ses appels interurbains. Comment expliquez-vous cela?

J'ai écrit à la ministre, et la ministre m'a répondu. Tout le monde s'est énervé, mais je voudrais qu'on soit un peu plus sérieux maintenant. Vous ne payez pas de taxe fédérale présentement. Comment se fait-il que vous ne puissiez pas la rabattre si vous ne la payez pas?

M. Jacques Finet (vice-président exécutif, Marchés québécois, Hydro-Québec): Monsieur le président, j'aimerais d'abord reprendre certains des arguments qui ont été soulevés. Je suis certain que cela pourra rendre service aux députés.

On dit que le principal impact de la TPS sera, bien sûr, l'augmentation directe de 7 p. 100 sur la facture du client.

M. Della Noce: En 1991.

M. Finet: Oui. Il y a aussi le fait que le gouvernement du Québec a décidé d'appliquer sa taxe provinciale à ce 7 p. 100. Donc, si on ajoute 9 p. 100 de 7 p. 100, cela fait une hausse de 7.63 p. 100.

Tout comme l'a fait Ontario Hydro qui est venue témoigner devant vous il y a quelques jours, nous avons calculé ce que pouvait être l'impact de la TPS, c'est-à-dire l'impact de l'élimination de la taxe fédérale de vente et de son remplacement par la TPS sur toutes nos dépenses d'investissement et d'exploitation. Nous en sommes arrivés essentiellement à la même conclusion qu'Ontario Hydro, à savoir qu'il n'y a pas d'impact significatif sur nos coûts de fourniture d'électricité. Ontario Hydro vous a parlé de 0.1 p. 100. Aujourd'hui, je vous aurais parlé d'un peu moins de 0.1 p. 100. On arrive aux mêmes conclusions. On paye les mêmes taxes et on va vivre la même réforme fiscale. Donc, l'effet sera le même.

Pour en venir à votre question principale, dans le régime de taxation qui existe actuellement, plusieurs de nos investissements ne sont pas assujettis à la taxation, entre autres ceux qui servent à la fabrication d'électricité. Le béton d'une centrale hydro-électrique, les groupes turbines-alternateurs, les panneaux de contrôle à la centrale, enfin tout ce qui est rattaché à la fabrication n'est pas taxé. Avec la future TPS, tout devient taxable.

[Traduction]

charge their customers the GST in turn. This means that we cannot assess the impact of the GST on manufacturer's activities; however, we do know one thing: We will bill our customers for the tax, and these manufacturers will be able to recover the tax they pay. I am not qualified to comment on how they will bill their own customers.

M. Della Noce (Duvernay): My first question is for Mr. Finet. Last week, Bell Canada appeared before the Committee. That company claims to put it all in every call, but I have serious doubts about how efficiently it does so. Lévesque missed the point altogether, as the most recent increases announced by your company were 7% starting in May and 7% next year. You did not neglect to point out that the 7% GST would be applied on top of that, which I found a little petty of you. Bell Canada announced a drop of 4% in its rates and 15% in its long distance rates. How do you explain that?

I have written to the Minister and she has replied. There was a bit of a flap, but I would like us to settle down and consider this question more seriously now. At the moment, you are not paying any federal tax. Why is it, then, that you are unable to reduce your rates?

M. Jacques Finet (Executive Vice-President, Québec Markets, Hydro-Québec): Mr. Chairman, I would first like to clarify some points that have been raised. I am sure that will be of help to members of the Committee.

Obviously, the main impact of the GST will be the direct 7% increase on customer billings.

M. Della Noce: In 1991.

M. Finet: Yes. There is also the fact that the Quebec government has decided to apply its 9% provincial on top of the 7% tax. The combined effect of these two taxes is an increase of 7.63%.

Like Ontario Hydro, which testified before the Committee several days ago, we have calculated the possible impact of the GST, that is, the impact of the elimination of the federal sales tax and its replacement by the GST on all our capital and operating expenses. Basically, we reached the same conclusion that Ontario Hydro reached, that is, there would be no significant impact on the costs to our company to providing electrical power. Ontario Hydro mentioned a decrease of 0.1%. Right now, I would have suggested a figure marginally less than 0.1%. We have reached the same conclusion. We are paying the same taxes and we are going to experience the same tax reform; thus the effect will be the same.

To come to your main question, under the current tax system, many of our investments are not taxable, including investments made to produce electricity. Neither the concrete that goes into the construction of an electrical power generating station, the turbine-alternator units or the control panels -in fact, nothing used to build a generating station -is taxable. Everything will be subject to the GST.